
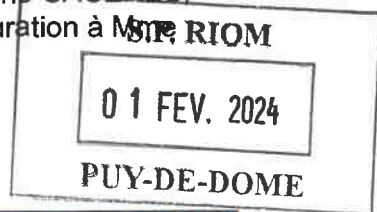


Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small>	
<u>Date de convocation</u> 18 janvier 2024		N :	2024-02
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 19 - Votants : 20			

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Anne-Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Jean-Marc COURBET, Mme Aurèlie FERNANDES, M Roland GRENET, M Jean DANIEL, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON, M Didier CHASSAIN, M Didier MIGNE.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAIN, Mme Michèle GRENET, M WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).



Délibération de principe pour autoriser à une DM pour signature devis réfection sinistre toit - si signature nécessaire avant le prochain CA du 03/04/2024

Rappel du contexte : Sinistre toit de l'Ehpad DR Reynaud - infiltrations dues à stagnation d'eau

- Suite à une nouvelle déclaration de sinistre auprès de SMABPT (Assurance dommage ouvrages) en date du 17 mars 2023 ; l'expert du cabinet IXI (mandaté par SMABTP) est venu sur place pour estimer les dégâts occasionnés par de nouvelles infiltrations dues à des fortes pluies et surtout constater l'eau stagnante sur une partie du toit terrasse.
- En date du 08 août 2023, l'expert a donné son accord pour que des investigations soient effectuées sur le toit et pompage de l'eau stagnante.
- Une décision modificative a déjà été prévue fin novembre 2023 pour pouvoir honorer le devis de l'entreprise devant réaliser ces investigations (montant 20 411,50 €).

- L'entreprise ECB est intervenue le 7 décembre pour pomper l'eau mais a dû cesser les travaux en raison de la trop grande quantité d'eau sur le toit ; en effet, celle-ci s'est étalée sur pratiquement toute la superficie du toit.
- Une expertise complémentaire a eu lieu le 20 décembre 2023 en présence du service technique d'RLV, du responsable de l'entreprise ECB et du service technique de l'Ehpad ; il a été constaté des malfaçons et des non-conformités.

L'entreprise a donc réévalué son précédent devis pour un montant total de 107 215,36€ qui correspond à la réfection totale du toit.

A ce jour, nous attendons le rapport de l'expert quant à cette prise en charge ; le dossier a également été soumis par SMABTP à un économiste.

Il conviendrait de prendre une délibération de principe sur une éventuelle modification de crédits pour pouvoir payer les travaux devant intervenir dès réception de l'avis de l'expert (compte 61521 section exploitation), si celle-ci intervenait avant le prochain CA du CIAS prévu le 03/04/24.

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISENT** une délibération pour une décision modificative du budget de l'Ehpad d'un montant de 107 215,36 € à affecter au compte 61521 de la section d'exploitation.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

